

Séance ordinaire du 12 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 août 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2024-08-12-189

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024
- 0-4 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Déneigement – Abrogation résolution
 - B- Appel de candidatures – Opérateur de machinerie d’hiver
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2024
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2024
- 100-7 Adoption du règlement 2024-358 - Règlement d’emprunt pour l’acquisition d’un terrain à des fins municipales

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d’activités du service incendie
- 200-2 Comité municipal en sécurité publique
 - A- Sécurité incendie - Acquisition de fournitures

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie
 - A- MTQ – Déneigement et déglçage – Entrée sud
 - B- Clôtures – Stationnement, sentier motoneige et usine d’épuration
 - C- Rivière-Gatineau Nord – Service de génie conseil
 - D- Terrain municipal – Préparation
- 300-3 Chemin Fortin – Travaux – Crédits budgétaires
- 300-4 Chemin de la Carpe

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout
 - A- Rapport de l’inspecteur municipal
 - B- Comité municipal en hygiène
- 400-2 Station de pompage et réseau d’aqueduc
 - A- Rapport de l’opérateur certifié en eau potable
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs
- 400-6 Castors nuisibles
 - A- Demande de permis de gestion spécifique aux castors (permis SEG)
 - B- Offre de service – Déprédation 07

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2024

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture

A- Journée de la culture

700-2 Quai municipal – Descente bateau – Rivière Gatineau

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

M.B. 2024-08-12-190

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024

M.B. 2024-08-12-191

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024, tel que rédigé par l'adjointe aux ressources.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin de la Carpe;
- Sentier pédestre – zone urbaine;
- Chemin Rémi-Gagnon.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Déneigement 2024-2025 – Abrogation de résolution

Sujet reporté à une séance ultérieure

B- Appel de candidatures – Opérateur de machinerie d’hiver

M.B. 2024-08-12-192

Considérant les besoins en effectif pour opérer la machinerie d’hiver lors de la prochaine saison hivernale 2024-2025;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer des appels de candidatures pour combler les postes d’opérateur de machinerie d’hiver et ce, selon les besoins.

Adoptée à l’unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2024-08-12-193

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2024, pour un montant total de 8 520.58\$.

Adoptée à l’unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2024

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2024 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

Aucun virement à approuver.

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2024

M.B. 2024-08-12-194

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2024 pour un montant total de 112 267.40\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les conseillers inscrits ci-dessous se retirent de leur siège à la table du conseil pour le traitement du sujet suivant (100-6).

- Michel Lamoureux Conseiller au siège n° 1
- Marc Poirier Conseiller au siège n° 3
- Steve Millar Conseiller au siège n° 5

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2024

M.B. 2024-08-12-195

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2024 pour un montant de 212 988.75\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les conseillers inscrits ci-dessous reprennent leur siège à la table du conseil.

- Michel Lamoureux Conseiller au siège n° 1
- Marc Poirier Conseiller au siège n° 3
- Steve Millar Conseiller au siège n° 5

100-7 Adoption du règlement 2024-358 – Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un terrain à des fins municipales

M.B. 2024-08-12-196

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-358

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 150 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN À DES FINS MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette projette l'acquisition d'un terrain, soit le terrain situé au 11 chemin de la Ferme-des-Six, portant le matricule 83050-4618-87-9426 et dont le cadastre est le 6 284 933;

ATTENDU QUE le coût de ce terrain se chiffre à 150 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette ne possède pas tous les fonds nécessaires pour l'acquisition de ce terrain;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer le coût de cet achat;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller au siège numéro 5, Steve Millar;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un terrain à des fins municipales pour le service des travaux publics, pour un montant total de 150 000\$. Une copie de la résolution M.B. 2024-06-10-138 signée en date du 19 juin est jointe en annexe A.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 150 000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2024.

200-2 Comité municipal en sécurité publique

A- Sécurité incendie – Acquisition de fournitures

M.B. 2024-08-12-197

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service incendie pour l'acquisition de radios portables pour le service incendie;

Considérant que les montants inscrits au budget 2024 pour cette dépense;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'acquisition de 8 radios portables pour une somme de 6 259\$ plus taxes et ce, pour le service incendie.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de juillet 2024.

300-2 Comité municipal en voirie

A- MTQ – Déneigement et déglçage – Entrée Sud

M.B. 2024-08-12-198

Considérant que la portion de la rue Principale de l'intersection de la route 105 dans une direction est jusqu'à l'église appartient au ministère des Transports;

Considérant que le ministère des Transports désire conclure un contrat de services avec la municipalité pour le déneigement et le déglçage;

Considérant que la dernière entente pour le même contrat est échue depuis la dernière saison hivernale, soit celle 2023-2024;

Considérant l'offre reçu du ministère des Transports pour le déneigement et déglçage de cette partie de la rue Principale, soit de la route 105 à l'église;

Considérant la recommandation des membres du comité municipal en transport tenu le 31 juillet 2024;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'aviser les représentants du ministère des Transports que la municipalité refuse l'offre déposée pour les travaux concernés, soit le déneigement, le déglçage et la fourniture de matériaux de la rue Principale (de la Route 105 jusqu'à l'église) sur une distance de 0.515km.

Adoptée à l'unanimité

B- Clôtures – Stationnement, sentier motoneige et usine d'épuration

M.B. 2024-08-12-199

Considérant que le directeur des travaux publics a obtenu des soumissions pour la pose d'une clôture afin de délimiter le nouveau stationnement situé aux abords de la rue du Centre ainsi que pour délimiter le sentier de motoneige;

Considérant que les prix pour de la clôture du même genre que ce qu'il y a présentement autour du terrain des loisirs sont les suivants :

Stationnement : 13 760\$ plus les taxes applicables

Sentier motoneige : 18 618\$ plus les taxes applicables

Considérant les discussions tenues en ce qui concerne les crédits budgétaires disponibles pour ces dépenses selon le budget 2024;

Considérant que ces dépenses totalisant la somme de 32 378\$ plus taxes;

Considérant que des crédits au montant de 34 000\$ sont nécessaires et disponibles au budget 2024 et ce, tel que décrit ci-dessous :

Description	Budget 2024
Clôture – Terrain loisirs	12 000\$
Éclairage urbain (25 000\$)	22 000\$
Total	34 000\$

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser une dépense totale de 32 378\$ plus les taxes applicables pour procéder à l'installation de clôture aux trois endroits mentionnés. Les crédits nécessaires pour cette dépense proviendront des deux postes budgétaires du budget 2024 cités ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

C- Rivière-Gatineau Nord – Service de génie conseil

M.B. 2024-08-12-200

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir une offre de services d'une firme de génie conseil afin d'analyser la situation et présenter les corrections et estimations des coûts pour les anomalies présentes sur une section du chemin de la Rivière-Gatineau Nord.

Adoptée à l'unanimité

D- Terrain municipal - Préparation

M.B. 2024-08-12-201

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la conclusion d'un contrat pour la coupe de bois sur le terrain municipal situé sur le chemin Carle. Il est aussi résolu d'autoriser tous les travaux nécessaires en vue d'utiliser le matériel sur ce terrain, matériel qui servira à la construction d'un accès sur le terrain acheté dernièrement pour des fins municipales.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Chemin Fortin – Travaux – Crédits budgétaires

M.B. 2024-08-12-202

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la réalisation de travaux sur une section du chemin Fortin (soit la section du marais), travaux de fauchage et d'égouttage des abords du chemin de même que des travaux de rechargement granulaire et ce, pour une somme budgétaire de 5 000\$.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Chemin de la Carpe

M.B. 2024-08-12-203

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser la réalisation de travaux sur une section du chemin de la Carpe (soit la portion aux abords de la montagne), travaux de nettoyage des fossés, travaux de rechargement granulaire 0-2½ et 0-¾ et ce, pour une somme budgétaire de 15 000\$.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2024 concernant l'usine d'épuration.

B- Comité municipal en hygiène

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juillet 2024.

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

400-5 **Association de lacs**

400-6 **Castors nuisibles**

A- **Demande de permis de gestion spécifique aux castors (permis SEG)**

M.B. 2024-08-12-204

Considérant que la municipalité est aux prises avec des problèmes de castors nuisibles;

Considérant que la municipalité souhaite contrôler les castors nuisibles sur son territoire afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux infrastructures municipales et aux propriétés des contribuables;

Considérant que le conseil municipal a autorisé, par sa résolution n° M.B.2006-11-06-229, la signature d'une entente avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sur le nouveau régime de gestion des cours d'eau et qu'en vertu de l'article 4 de cette entente, la municipalité est responsable de la gestion des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, y compris dans le cas où cette obstruction est causée par un embâcle ou par un barrage de castors, en conformité avec la procédure prévue à la Politique de gestion des cours d'eau en vigueur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) prévoit que des interventions peuvent se faire sans permis ni autorisation dans certaines situations, tandis que d'autres doivent être autorisées au moyen d'un permis à des fins de gestion de la faune (permis SEG) délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant que la municipalité souhaite obtenir un permis SEG pour la gestion spécifique des castors sur son territoire;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour demander un permis SEG pour la gestion spécifique aux castors et ce auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il est de plus résolu de mandater monsieur Stéphane Patry, directeur des travaux publics, comme personne affectée à la capture, au démantèlement des digues et à la destruction des huttes de castors et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

B- **Offre de service – Déprédation 07**

M.B. 2024-08-12-205

Considérant que la municipalité est aux prises avec des problèmes de castors nuisibles;

Considérant que la municipalité souhaite contrôler les castors nuisibles sur son territoire afin de prévenir les dommages qui pourraient être causés aux infrastructures municipales et aux propriétés des contribuables;

Considérant l'offre de service reçue de l'entreprise Déprédation 07 concernant la capture de castors;

Considérant que la municipalité souhaite obtenir les services de cette entreprise pour la capture des castors nuisibles sur son territoire;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de retenir les services de la compagnie Déprédation 07 pour la capture des castors nuisibles sur le territoire de la municipalité et d'opter pour le forfait de base dont les coûts s'élèvent à 4000\$ en plus des taxes applicables.

Dans la demande de permis SEG, l'entreprise Déprédation 07 sera également mandatée afin de procéder à la capture des castors.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2024

Note au procès-verbal

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juillet 2024 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité municipal en culture

A- Journées de la culture 2024 – Organisation d'une activité

M.B. 2024-08-12-206

Considérant la résolution M.B. 2024-06-10-141 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024 et ce, concernant l'organisation d'une activité dans le cadre des journées de la culture qui se tiendront les 27, 28 et 29 septembre prochain;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer des recherches afin de trouver un organisme qui pourrait organiser une activité dans le cadre des journées de la culture qui se dérouleront les 27, 28 et 29 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Quai municipal – Descente bateau – Rivière Gatineau

M.B. 2024-08-12-207

Considérant qu'il n'y a plus de quai à la descente de bateau située à la rivière Gatineau;

Considérant que la rivière Gatineau est un plan d'eau très convoité par les plaisanciers de la région;

Considérant que les membres du conseil souhaitent faire l'acquisition d'un quai et ce, afin d'accommoder les utilisateurs de cette descente lors de la mise à l'eau de leur embarcation;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'acquisition d'un quai à être installé à la descente de bateau à la rivière Gatineau et ce, avec les crédits inscrits au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Dommage propriété privée – Chemin de la Carpe
- Coût relié à l'entreprise Déprédation 07 (castors nuisibles)
- Nouveau terrain municipal – Raccordement au réseau d'égout
- Débroussaillage – Félicitations.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2024-08-12-208

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière